

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DE BOYGANBAR (Boy Landry, Gantier et Barbier) Émanation des [Éts Boy Landry](#)

Société civile fondée en 1926, transformée en société anonyme en 1929

[Cercle sportif saïgonnais](#)

Séance du comité du mardi 15 février 1927
(*Saïgon Sportif*, 18 février 1927)

Admissions : sont admis membres du Cercle sous réserve de l'affichage :

À titre de membres extérieurs :

Rauzier Jean, gérant des Plantations Boyganbar, présenté par MM. Brissaud et Coupeaud.

Par arrêtés du gouverneur général de l'Indochine en date du 1^{er} février 1929 :
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 28 mars 1929, p. 1084)

MM. Boy-Landry, Gantier et Barbier ¹, sont déclarés concessionnaires, à titre provisoire, à compter du 4 septembre 1926, de 3.456 ha. 80 de terres, sis sur le territoire des villages de Phuoc-hôà, Binh-co et Chanh-hoà, province de Biên-hoà, à eux adjugés suivant procès-verbal du 31 mai 1926, approuvé en commission permanente du conseil de gouvernement le 4 septembre 1926.

Les concessionnaires. sont soumis aux dispositions des arrêtés, portant organisation du Domaine en Indochine et réglementation des aliénations domaniales, et ils sont tenus des obligations imposées par ces arrêtés et par le cahier des charges à partir de la date d'approbation du procès-verbal d'adjudication.

¹ Maurice Barbier : principal clerc de M^e Mathieu. Président de la Société foncière et agricole de Saïgon. Voir [encadré](#).



Coll. Serge Volper

PLANTATIONS DES BOYGANBAR
Société anonyme au capital de 300.000 piastres
divisé en 15.000 actions de 20 piastres chacune

dont 5.429 actions catégorie A
et 9.571 actions catégorie B

Statuts déposés chez M^e Mathieu, notaire à Saïgon, le 23 avril 1929

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 15 juin 1930

Siège social à Saïgon, 17, place du Théâtre

ACTION DE VINGT PIASTRES AU PORTEUR

Catégorie B — N° 09,136

Un administrateur : Boy Landry

Par délégation du conseil d'administration : ?

Graveur : L. Leclerc,
Impr. Chaix — Paris.

SOCIÉTÉS AGRICOLES

Plantations des Boyganbar

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1930)

Objet : Prendre la suite de la société civile du même nom qui possédait à Biênhoà 3.350 ha. acquis en mai 1926 par MM. Boy-Landry, Gantier [des Éts Boy Landry] et Barbier.

Fondateur : Boy Landry.

Siège social : Saïgon, 17, place du Théâtre.

Capital : 200.000 piastres, divisé en 10.000 actions de 20 piastres entièrement libérées, dont 429 A ayant 10 voix chacune aux assemblées générales (contre une aux actions B) et réservées à MM. Boy Landry, Gantier et Barbier. Les 10.000 actions ont été réparties entre les huit membres de la société civile, puis le capital a été porté à 300.000 piastres ; le conseil est autorisé à le porter à 2 millions de piastres.

Parts bénéficiaires : 8.000, dont 4.000 attribuées aux huit membres de la société civile de la façon suivante : 600 à MM. Barbier, Boy Landry et Gantier, et 3.400 à MM. Barbier, Boy Landry, Gantier, Condamy ², Creuse, Gillet, Giuntoli ³ et Scotto ⁴, à raison de 102 parts pour 300 actions.

Les 4.000 autres furent mises à la disposition du conseil ; là-dessus, 2.000 furent attribuées à M. Boy Landry qui souscrivit l'augmentation du capital de 100.000 piastres en actions A, libérées du quart.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale ; premier dividende de 8 % aux actions ; 10 % au conseil ; sur le solde, 70 % aux actions et 30 % aux parts.

Conseil d'administration : de 3 à 11 membres.

Premiers administrateurs : Bainier [Barbier], Gantier et Gorse, négociants à Saïgon.

² Frédéric-Louis-Charles Condamy : avocat défenseur à Saïgon, membre de la Société des études indochinoises, président de la Société caoutchoutière de Gia-nhan, administrateur des éphémères Plantations indochinoises (1929). Bâtonnier (1942).

³ Joseph Giuntoli : bijoutier et planteur.

⁴ Auguste Scotto : chef comptable de la Société commerciale française de l'Indochine, conseiller municipal de Saïgon, administrateur à ce titre de la Caisse d'épargne, conseiller colonial (1935), décédé à Saïgon le 29 septembre 1939...

Commissaires aux comptes : Gillet et Scotto.
Assemblée constitutive : 17 avril 1929.
Notaire : M^e Mathieu, à Saïgon.



Coll. Serge Volper
PLANTATIONS DES BOYGANBAR

Conformément à la loi du 31 mars 1927,
les huit mille parts bénéficiaires n° 1 à
8.0000 ne peuvent être détachées de la
souche et ne seront négociables qu'à partir
du 17 avril 1931.

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
donnant droit à 1/8.000^e des avantages stipulés aux statuts
Un administrateur : Boy Landry
L'administrateur-gérant de l'association des porteurs de parts : ?

Notre carnet financier
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1930)

Erratum : dans notre numéro du 5 juin, en rendant compte de la création de la Société anonyme des Plantations des Boyganbar, nous avons écrit que M. Bainier est administrateur de cette société. C'est une erreur, M. Bainier n'étant même pas actionnaire de la société, et il faut lire « M. Boy Landry ».

Pétition
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 13 août 1930)

N° 24 : Gautier [*sic* : *Gantier*] p. Plantations Boyganbar.

PLANTATION BOYGANBAR
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931)

Propriétaire : Société des plantations de Boyganbar.
Commune de Tân-ruyên.
Canton de Binh-cô.
Voie d'accès : route de Tânuyén à Phuoc-hoa.
Distance de Saïgon : 52. km.
Nature du terrain : terres grises.
Année de la première mise en culture : 1927.
Superficie globale : (Voir ci-avant, province de Biênhòa n° 19).
Main-d'œuvre : tonkinoise.
Immeubles et installations : une maison de gérant, 1 magasin à riz, 1 hangar pour tracteurs et matériel, 1 atelier, 9 maisons pour coolies.
Matériel agricole : 3 tracteurs, faucheuses, charrues à disques, herses, pulvérisateurs, charrues à socs.
Cheptel : 24 bœufs, 3 chevaux.
Autres cultures de la plantation : 8.000 arbres à kapok.

PROVINCE DE BIENHOA

N°	PLANTATION	PROPRIÉTAIRE ou DIRECTEUR		SUPERFICIE	
		NOM	ADRESSE	TOTALE	PLANTÉE
19	Boyganbar [Sté des plantations de]	Bo y - L a n d r y , négociant	Saïgon	3.500,0000	585

N°	Plantation	Nb d'hévéas plantés								Production actuelle	
		Av. 1924	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	Nb arbres en saignée	tonnes métriqu es
19	Boyganbar					43.124	62.961	45.915			

Société des plantations Boyganbar
Société anonyme au capital de 300.000 piastres
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 juin 1937)

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 19 juin 1937 à 10 heures, au siège social, 17, place du Théâtre [= Boy Landry], à Saïgon.

Ordre du jour

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes de de l'exercice 1935.
- Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 1938 et 1937.
- Autorisation à donner aux administrateurs, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit de se faire représenter à l'assemblée générale, déposer leurs titres, trois jours francs avant l'époque fixée pour la réunion, au siège social, 17, place du Théâtre.

Le conseil d'administration.

L'Impartial du 2 juin 1937.

Adhésions

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 19 septembre 1941)

Le Président annonce qu'il a à soumettre à l'acceptation du Comité les demandes d'adhésions de
Sté des Plantations Boyganbar 630 hectares.

MEMBRES TITULAIRES DE L'ASSOCIATION

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 11 mars 1942)

Sté des plantations de Boyganbar, représentée par GANTIER, 17, place Foray [ex-du Théâtre], Saïgon.

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DES BOYGANBAR
Société civile fondée en 1926, transformée en société anonyme en 1929
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 4, p. 586-587)

Objet : plantations d'hévéas dans la province de Biên-hoà.

Siège social : 17, place A.-Foray, Saïgon.

Capital social : 300.000 \$, divisé en 15.000 actions de 20 \$.

À l'origine, 200.000 \$, en 10.000 parts de 20 \$.

Porté en 1929 à 300.000 \$, par émission de 5.000 actions de 20 \$.

Parts bénéficiaires : 8.000 parts.

Conseil d'administration : MM. Étienne BOY LANDRY, Jean BOY LANDRY [fils d'Étienne], A. Ch. GANTIER [des Éts Boy-Landry], G. CREUSE, M^{me} M[athilde] BOY LANDRY.

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % de premier dividende aux actions, 10 % au conseil d'administration, prélèvements facultatifs pour amortissements ou réserve extraordinaire ; sur le surplus : 70 % aux actions, 30 % aux parts.

Inscription à la cote : marché local — pas de cours.

Exercices	Caoutchouc tonnes	Bénéfice net milliers de \$	Dividende brut		
			total milliers de \$	par action \$	par part \$
1939	241	128	84	4,4	2,25
1940	284	190	84	4,4	2,25
1941	303	268	154	154	4,875
1942	279	176	154	154	4,875

JORF, 20 avril 1946 :
Don de 5.000 fr. au CEFEQ.
